

OFFRE D'EMPLOI

Service de sécurité incendie

Pompier(-ière)s surnuméraires

Banque de candidatures

Le Service de sécurité incendie souhaite constituer une banque de candidatures dans le but de pourvoir d'éventuels postes de pompier et pompière surnuméraire au cours des vingt-quatre (24) prochains mois, et ce, selon les besoins opérationnels.

Description sommaire

Sous la responsabilité d'un officier-cadre, la personne titulaire du poste intervient lors de situations d'urgence sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion ainsi que sur le territoire des villes requérant l'entraide. Elle exécute des activités de lutte contre les incendies afin de sauver des vies humaines et de limiter les pertes matérielles. Elle agit également à titre de première ou premier répondant lors de situations d'urgence. Elle participe à diverses activités de prévention des incendies et d'éducation du public ainsi qu'aux diverses sessions de formation et d'entraînement offertes par le service. Pendant les opérations de sauvetage et lors d'accidents, elle participe aux activités de recherche, donne les premiers soins et évacue les victimes. Elle effectue des tâches en caserne et veille à l'entretien des équipements.

Les pompiers et pompières surnuméraires sont ceux et celles appelé(e)s à devenir des pompiers et pompières à temps complet lorsque des postes deviennent vacants.

Exigences

1. Formation

- Diplôme d'études professionnelles (DEP) en intervention incendie ;
- Certification de premier-répondant de niveau PR-2 ;
- Certifications des autres risques gérés par le service.

2. Expérience

- Expérience minimale d'un (1) an dans le domaine de l'emploi.

3. Connaissances

- Connaissance des méthodes et des techniques opérationnelles reliées à la sécurité incendie et à la gestion des sinistres ;
- Connaissance des lois, des normes et des règlements applicables au domaine de la sécurité incendie.

4. Autres

- Établir son lieu de résidence permanente à une distance maximale de 20 minutes d'une des deux casernes principales (selon le moteur de recherche Google par voie terrestre en mode hors ligne et sans entraves) ;
- Être en mesure de respecter les obligations de disponibilité et les autres obligations liées au statut de pompier ou pompière surnuméraire ;
- Détenir un permis de conduire valide / classe 5 et 4A.

5. Compétences et qualités personnelles

- Capacité cognitive ;
- Communications interpersonnelles ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Rigueur ;
- Intégrité ;
- Orientation vers l'action ;
- Résistance au stress.

Sommaire des tâches

1. Tâches opérationnelles et de prévention

- 1.1. Effectuer le remplacement de façon continue ou intermittente de pompières et pompiers à temps complet absents pour quelque raison que ce soit ou pour répondre à tout autre besoin opérationnel ;
- 1.2. Répondre aux appels d'incendies, de premières répondantes et premiers répondants, d'accidents de la route, de désincarcérations, de sauvetage sur glace, de sauvetage sur les plans d'eau, d'incidents impliquant des matières dangereuses et toutes autres urgences ;
- 1.3. Effectuer au sein d'une équipe toutes les activités de lutte contre les incendies telles que combattre et éteindre le feu, limiter la propagation des incendies en exécutant rapidement et efficacement les diverses tâches que requièrent des situations d'urgence, et ce, afin de sauver des vies et des biens ;
- 1.4. Contrôler et éteindre les incendies avec les équipements du Service de sécurité incendie ;
- 1.5. Agir à titre de première répondante ou premier répondant lors de situations d'urgence ;
- 1.6. Exécuter diverses tâches de sauvetage afin de protéger le public et de réduire la gravité des blessures notamment lors d'accidents de la route, de dangers liés à la présence d'eau, d'accidents industriels et d'incidents impliquant des matières dangereuses ;
- 1.7. Effectuer des visites de prévention des risques faibles et participer à la cueillette d'information servant à l'élaboration des plans d'intervention préconçus ;
- 1.8. Effectuer diverses tâches pour entretenir les appareils, l'équipement et les biens du service;
- 1.9. Participer aux formations et aux entraînements du service afin de posséder ou d'assurer la mise à niveau des compétences et des connaissances du milieu incendie ;
- 1.10. S'assurer du maintien et de l'amélioration de ses compétences, de ses connaissances et de ses habiletés physiques conformément aux normes en vigueur ;
- 1.11. Collaborer avec les divers organismes d'intervention d'urgence, les services paramédicaux, la police et le public lors de situations d'urgence.

2. Autres

- 2.1. S'assurer du respect des exigences en matière de santé et de sécurité du travail ;
- 2.2. Agir à titre d'intervenant ou intervenante en cas de mesures d'urgence lorsque requis ;
- 2.3. Accomplir toute autre tâche reliée à ses champs de responsabilité.

Horaire de travail et salaire

Horaire : Les quarts de travail sont en rotation :

- Quart de jour : lundi au samedi de 7 h 30 à 17 h 30 (durée de 10 heures) ;
- Quart de soir/nuit : lundi au samedi de 17 h 30 à 7 h 30 (durée de 14 heures) ;
- Quart du dimanche : 7 h 30 le dimanche à 7 h 30 le lundi (durée de 24 heures).

Salaire : À titre indicatif, la fourchette salariale est de 26,76 \$ à 37,66 \$ de l'heure. La Ville de Vaudreuil-Dorion applique une règle d'intégration salariale qui tient compte du profil d'expérience directement pertinente du candidat ou de la candidate.

Date d'entrée en fonction

En fonction des besoins opérationnels du service.

Période d'affichage

3 au 16 février 2026

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en ligne à ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/la-ville/administration-municipale/emplois avant 16 h 30 le 16 février 2026.

Équité en emploi

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accompagnement pour le processus de sélection.

Autres renseignements

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seules les personnes retenues pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactées. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des échantillons de travail, des vérifications préemploi ou d'utiliser tous autres outils.